

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 27 JUILLET 2023

### Nombre de conseillers :

En exercice : 8  
Présents : 7  
Votants : 8

### Date de convocation :

20 juillet 2023

### Date d'affichage :

24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 27 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents** : Elodie BRUN, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

**Excusée** : Odile COLOMB

**Secrétaire de séance** : Elodie BRUN

## OBJET : NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un recensement de la population a été lancé par l'INSEE sur la commune d'Alzon du **18 janvier au 17 février 2024**.

A cet effet, le Conseil Municipal doit nommer un agent recenseur et coordonnateur rémunéré au SMIC.

Le maire propose la candidature de Mme Anna MOLECKA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil :

**DECIDENT** de nommer Madame Anna MOLECKA agent recenseur et coordonnateur de la commune d'Alzon pour effectuer le recensement de la population 2024. Elle sera rémunérée au SMIC.

Le Maire,  
Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_

D  
E  
L  
I  
B  
E  
R  
A  
T  
I  
O  
N